



ALLER

Transporteur
TRANSEVY NORMANDE INTERURBAN

Remarques
A : Transport à la demande Réservation entre 15 jours et 48 heures à l'avance de 8h00 à 12 h et de 13h00 à 17h au 02 33 65 61 61
B : Express

Nota
A : Arrêt desservi uniquement en période scolaire
B : Arrêt non desservi dans le sens ALENÇON - MORTAGNE
C : Correspondance avec la ligne régulière 422 (Louvry), le lundi matin et le vendredi soir
D : Correspondance avec la ligne régulière n°418 à 7h46
E : Correspondance entre navettes
F : Descendez par navette à partir de la gare SNCF
G : Arrêt non desservi pendant les vacances scolaires

[illegible]

Remarques

- A : Transferti à la demande Réserve avant 15 jours et 48 heures à l'avance de 8h30 à 12 h et 14h à 18h
- B : Express

Nota

- A : Arrêt non desservi pendant les vacances scolaires
- B : Arrêt du véhicule entre 12h00 et 12h30 en fonction du trafic dans la ville d'Alençon
- C : Correspondance avec la ligne régulière 418
- D : Arrêt non desservi dans le sens ALENÇON - MORTAGNE
- E : Les élèves du lycée Sully doivent prendre l'autocar au point d'arrêt urbain Maine-Notre-Dame
- F : Correspondance avec la ligne 422 (Lorigné) le lundi matin et le vendredi soir
- G : Descente des autres établissements par navette vers le lycée Jean Monnet
- H : Descente par navette en période scolaire non desservi pendant les vacances scolaires
- I : Arrêt non desservi dans le sens ALENÇON-MORTAGNE
- J : Correspondance avec la ligne régulière 418 (Lorigné) le lundi matin et le vendredi soir

Nota

- A : Arrêt non desservi pendant les vacances scolaires
- B : Arrivé du véhicule entre 13h00 et 13h15 en fonction du trafic dans la ville d'Alençon
- C : Correspondance avec la ligne régulière 418
- D : Arrêt non desservi dans le sens ALENÇON - MORTAGNE
- E : Les élèves du lycée Sully doivent prendre l'autocar au point d'arrêt urbain Mairie/Notre-Dame
- F : Correspondance avec la ligne 422 (Longny) le lundi matin et le vendredi soir
- G : Descente des autres établissements par navette vers le lycée Jean Monnet
- H : Descente par navette en période scolaire non desservi pendant les vacances scolaires

1 : Arrêt non desservi dans le sens ALENÇON-MORTAGNE

C : Correspondance avec la ligne régulière 418 (Longny) le lundi matin et le vendredi soir